



Orientation fondamentale 2 : Réduire les pollutions diffuses

Protéger les aires d'alimentation de captage

Mobiliser les outils pour les protéger
Objectif de 50% de la surface des aires de captage en cultures à bas niveau d'intrants
Impulsion des collectivités pour structurer ces filières



Réduire les pollutions diffuses sur l'ensemble du bassin



- Réduire des flux de nitrates et adaptation des programmes d'actions régionaux nitrates
- Réduire l'utilisation des pesticides (agriculture biologique...)
- Réduire le ruissellement et l'érosion en préservant les éléments du paysage





Orientation fondamentale n°2 : Éléments de compréhension

Une aire d'alimentation de captage

Les enjeux de qualité d'eau

	Captage d'eau potable Nappe d'eau souterraine captée
Paramètre	seuil de risque
Nitrates (percentile 90)	40 mg/L
Pesticides (moyenne des moyennes annuelles)	0,075μg/L par produit et 0,375μg/L pour la somme
Autres polluants (moyenne des moyennes annuelles)	75 % de la norme eau potable

Captages prioritaires / captages sensibles : depuis 2009

07/04/2021





Déclinaison de l'orientation fondamentale n°2 sur le bassin Seine amont

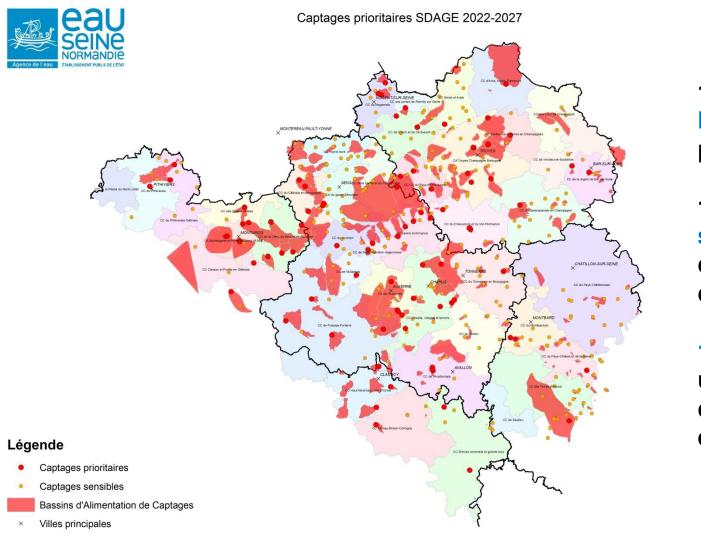
Captages sensibles

	SDAGE 2016-2021	SDAGE 2022-2027	Variation 2016/2022
Eaux souterraines	325	369	+44
Eaux superficielles	1	4	+3
total	326	373	+ 47

Captages prioritaires

	SDAGE 2016-2021	SDAGE 2022-2027	Variation 2016/2022
Eaux souterraines	119	120	+1
Eaux superficielles	0	0	0
total	119	120	+ 1

3





15% des captages
Prioritaires sans
programme d'actions

1/3 des captages sensibles sans délimitation de l'aire d'alimentation

15% du territoire dans une aire d'alimentation de captage délimitée